

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ

*Au nom de la protection des élèves*

### **LA COMMISSION SCOLAIRE ASSUME SES RESPONSABILITÉS**

---

Dolbeau-Mistassini, le 17 février 2009. – Depuis quelques jours, nous entendons plusieurs commentaires qui n'ont aucune mesure commune avec la réalité. Les représentants de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ont, dans le cadre d'une décision récente, assumé leurs responsabilités et ce, après avoir mené une enquête interne sérieuse et analysé des faits.

Comme le mentionne le président de la commission scolaire, Rémi Rousseau : « *La prépondérance de la preuve était suffisamment sérieuse et convaincante pour que les commissaires en viennent à la conclusion que la résiliation du contrat de l'enseignant s'imposait. Nous avons mûrement réfléchi et on a agi dans l'intérêt des élèves que nous devons protéger. Nous avons assumé nos responsabilités* ».

En plus d'avoir vécu les événements dont il est question, les élèves impliqués et les parents affectés par la situation doivent vivre, depuis une semaine, avec des commentaires basés sur une analyse partielle du dossier. Compte tenu de la vague médiatique, où l'on y répète, de manière erronée, qu'il s'agit de fausses allégations, comment pensez-vous que ces jeunes se sentent ? Quel message leur envoie-t-on ? Afin de les soutenir, la commission scolaire a mis à leur disposition un service d'aide psychologique et a tenu des rencontres individuelles.

#### **Des faits particuliers sérieux et convaincants**

La résiliation de contrat de l'enseignant ne repose pas sur la présence d'une plainte ou d'une rumeur. L'existence d'éléments de preuve, composée de faits et gestes ainsi que des témoignages des présumées victimes et des témoins, étaient suffisamment convaincants pour remettre en cause le lien d'emploi avec l'enseignant en cause. Ces éléments seront révélés, devant les tribunaux, en temps opportun.

En aucun temps la commission scolaire n'a cafouillé dans ce dossier. La procédure à suivre dans de tels cas, a été suivie à la lettre. « *À la suite de l'enquête policière, durant laquelle nous ne pouvons intervenir, nous avons mené notre propre enquête. Les faits qui avaient été rapportés ont été vérifiés. Des témoignages ont été récoltés et analysés. C'est d'ailleurs l'ensemble de ces éléments qui ont été présentés à huis clos ; une délibération qui, rappelons-le, a duré un peu plus de trois heures. La nature des gestes inappropriés, les faits particuliers reprochés et les différents témoignages nous ont permis de conclure qu'il y avait eu inconduite. La prépondérance de la preuve était donc suffisamment sérieuse et convaincante pour justifier la résiliation du contrat* », met en lumière Rémi Rousseau.

Il est faux d'alléguer que la commission scolaire n'a jamais rencontré l'enseignant. En effet, invité une première fois à livrer sa version des faits, l'enseignant en cause a décliné l'invitation, avant d'accepter, le 9 février, de rencontrer les représentants de la commission scolaire. De plus, l'enseignant et ses représentants syndicaux ont refusé de livrer leurs représentations à l'occasion des délibérations tenues à huis clos, une possibilité prévue par l'article 167 de la Loi sur l'instruction publique. Ils préféreraient le faire en public.

*« Conscients de ce que pourrait soulever une telle décision, nous avons jugé les faits et gestes suffisamment sérieux pour adopter, unanimement, une résolution résiliant le contrat de cet enseignant. Nous avons pris une décision et nous vivrons avec. Nous nous devons d'assurer la sécurité des jeunes qui sont sous notre responsabilité », martèle M. Rousseau.*

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets avait l'autorité et l'obligation de prendre cette décision. Une décision qu'elle est prête à défendre devant les instances appropriées et non sur la place publique, puisque, pour les jeunes et les familles impliqués, il serait irrespectueux de le faire autrement.

-30-

**Source :**  
Marie-Claude Parent  
Conseillère en communication  
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets  
Tél. : 418-276-2012, poste 4010

**Pour entrevue :**  
Rémi Rousseau  
Président  
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets  
Cell. : 418-671-0757